

À la date du 1^{er} janvier 2026, le territoire national est structuré par **268 Territoires de projet**¹ (Pays, Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux - PETR). Ils couvrent **62% du territoire métropolitain** et concernent **47% de la population française**.

Voir la vidéo ["Un Pays, c'est quoi ?" >>](#)



Source : ANPP - Territoires de projet

¹ Est dénommé "Territoire de projet", un territoire qui regroupe plusieurs communautés autour d'un [projet de territoire >>](#), quelque soit la forme juridique de la structure.

² Les chiffres avancés dans le panorama sont consolidés par des données INSEE, des résultats d'études et d'enquêtes menées par l'ANPP auprès des Territoires de projet de 2021 à 2026.

Des Territoires vécus

Caractéristiques physiques



Etablie en moyenne autour de **93.656 habitants**², la population des Territoires de projet varie fortement en raison du "degré de ruralité", que présente le territoire. Ainsi le PETR Causses Cévennes (30) compte 15.416 habitants, tandis que le Pays de Rennes (35) en accueille 576.782, soit 50% du département.



La **superficie** connaît, elle aussi, d'importantes différences. Tandis qu'elle est de 1.572 km² en moyenne, le Territoire Plaine de Versailles (78) s'étend sur 257 km², quand le PETR Pays Val de Loire Nivernais (58) couvre un espace vingt fois plus vaste (6.817 km²).



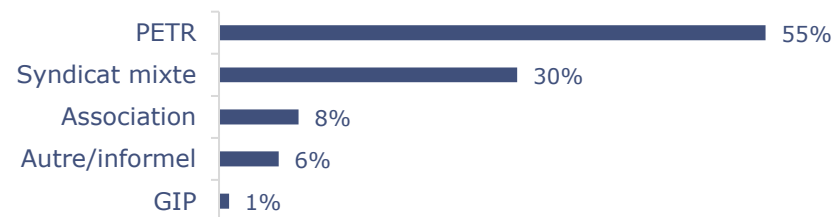
Les Territoires de projet réunissent **entre 2 et 9 EPCI** (médiane à 3), et **de 14 à 235 communes** (médiane à 93).

Caractéristiques juridiques

Chaque Territoire de projet peut **librement se constituer dans la forme juridique souhaitée** par ses élus :

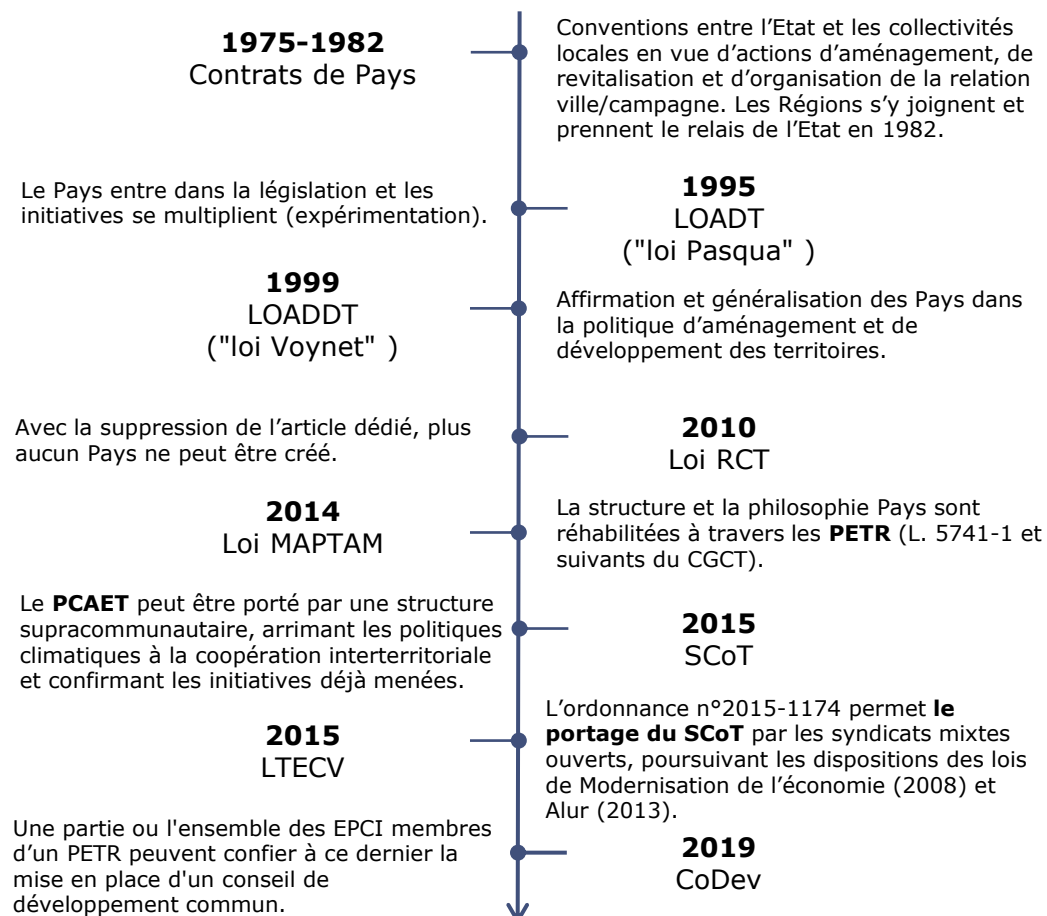
- Syndicat mixte fermé (articles L. 5711-1 et suivants CGCT)
- Syndicat mixte ouvert (articles L. 5721-1 et suivants CGCT)
- Pôle territorial - PETR (articles L. 5741-1 et suivants CGCT)
- Association (régie par la législation du 1er juillet 1901, modifié en 2015)
- Groupement d'intérêt public (loi du 15 Juillet 1982, art. 21, modifié en 2011)
- Autres, dont par conventionnement

Forme juridique des territoires en 2026



Un peu d'histoire

Depuis les années 1960-70, le "Pays" accompagne l'émergence du développement local comme volonté collective autour d'une **aire géographique, culturelle et économique cohérente**.



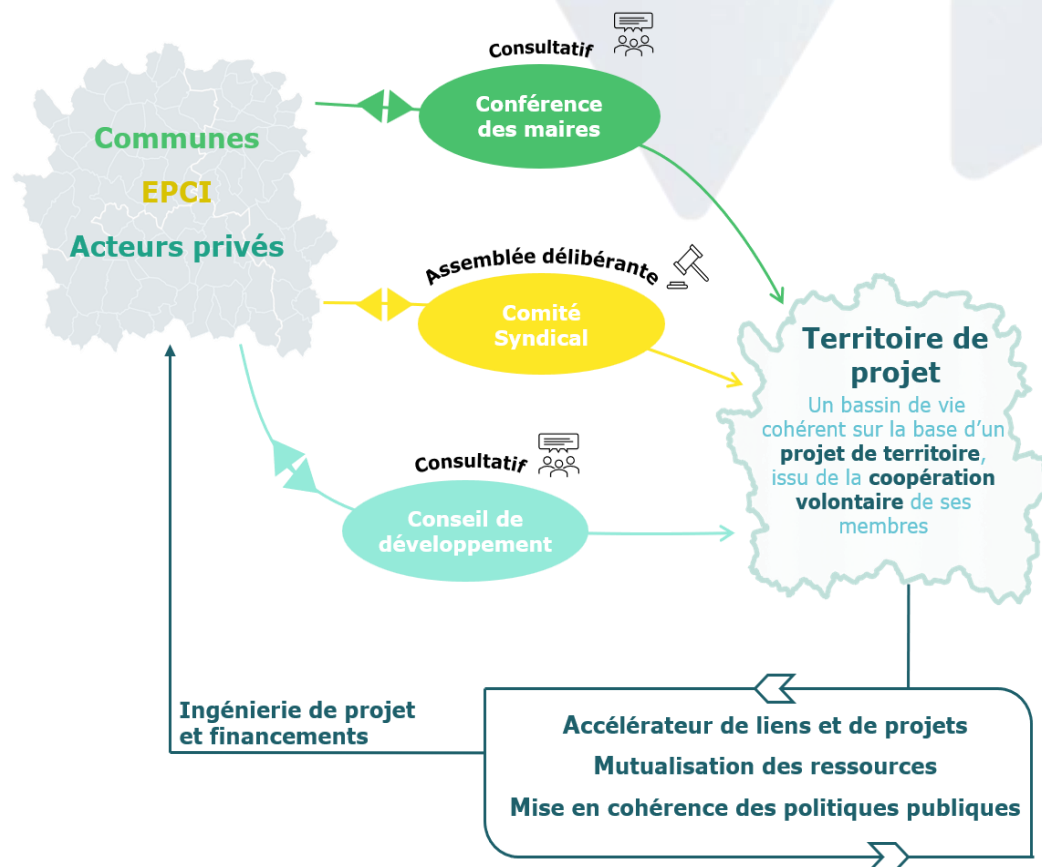
La nécessité de la coopération, de la mutualisation et d'un projet pour le territoire s'est affirmée depuis trois décennies. Héritiers d'une **histoire ancrée mais résolument moderne et dynamique**, les Pôles territoriaux et les Pays concrétisent cette approche du développement local. À ce titre, ils sont largement reconnus dans la législation, nommément ou sous l'expression "les intercommunalités et/ou **leurs groupements**".

Territoires, gouvernance et projet

Pierre angulaire de la philosophie Pays, **le projet de territoire** >> traduit la **volonté politique** de travailler de concert à la **coordination** des politiques publiques pour tendre vers des **objectifs communs**. C'est un projet **stratégique à portée 20/30 ans**, décliné ensuite en actions ; **intégré**, mettant en cohérence secteurs et instruments d'action ; et **partagé** par l'ensemble des acteurs locaux, habitants inclus.

Les instances des Territoires de projet

Les Territoires comptent trois instances, l'une **décisionnelle**, le comité syndical, et deux **consultatives**, la conférence des maires et le conseil de développement.

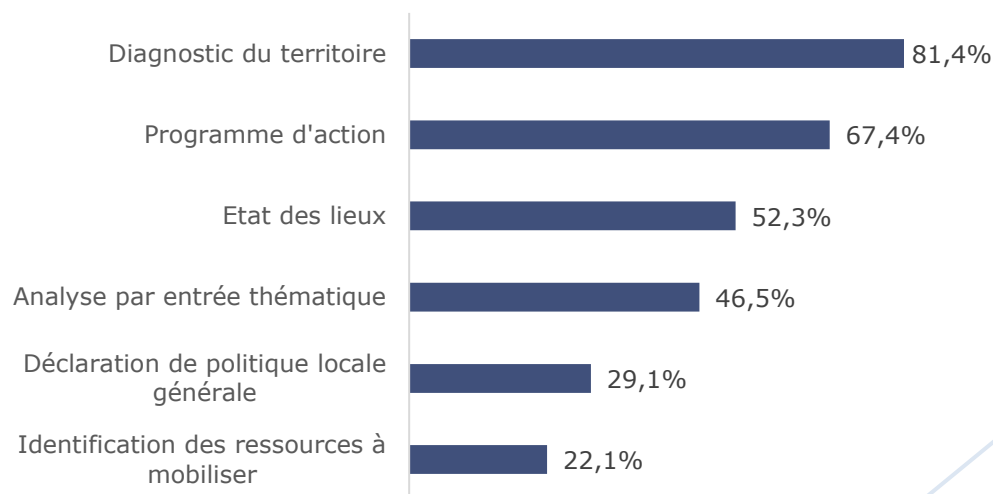


Un document stratégique et prospectif

Document politique évolutif, le projet de territoire a intégré les transitions et leur articulation avec le développement local, aux côtés des thématiques plus classiques de l'aménagement, des services à la population ou de l'animation économique. Le projet reste avant tout conçu comme un liant politique et un **médiateur institutionnel**. Feuille de route élaborée autour d'un territoire vécu, il participe à la gouvernance multiniveau des territoires, de l'Europe aux communes.

Son échelle temporelle est variable : autour des **10 ans** en moyenne, au-delà de **20 ans** pour le quart d'entre eux. Si leur actualisation est généralement activée post-élections locales, ils sont aussi étroitement associés au **LEADER**, au **SCoT** et au **PCAET**, dont les échéances constituent autant d'occasions de mise à jour.

Contenu du projet de territoire



Tourné vers la **connaissance du territoire** et **l'action**, il est **élaboré en interne** par les services du pays dans 46% des cas, quand les autres ont opté pour le recours à un cabinet conseil ou une agence publique locale pour tout ou partie du processus.



Une armature pour la coopération

Le projet de territoire contribue aussi à associer les habitants et les acteurs du territoire à la définition de ses objectifs. À ce titre, le **Conseil de développement** est mobilisé pour son élaboration et son suivi, selon des modalités diverses en fonction du territoire. Des ateliers, réunions et questionnaires visent à inclure le conseil dans ce processus, jusqu'à l'intégrer aux groupes de travail réunissant élus et techniciens et aux COPIL qui en assurent le suivi.

Par ailleurs, le projet de territoire est un outil essentiel de la **contractualisation**, elle-même instrument généralisé de la gouvernance multiniveaux. Qu'il s'agisse du CLS, de LEADER, d'un CRTE ou d'un appel à projets ponctuel, c'est autour d'une orientation commune que les acteurs se retrouvent. Pour les interlocuteurs des Territoires (État, agences, régions, etc.), le projet constitue la base de discussions et de compréhension des dynamiques à l'œuvre.

Un **portage fort par la gouvernance** par l'implication des élus locaux et des instances partenariales est un élément essentiel pour faire du projet de territoire une véritable boussole de l'action publique. A minima, il sert ainsi de référence à d'autres outils réglementaires ou dispositifs contractuels.

Une ingénierie du développement au service du projet

En appui des décisions prises dans les instances de gouvernance, les **Territoires de projet mobilise une ingénierie du développement local et des transitions >>**, portée par une équipe de **9 agents** en moyenne.

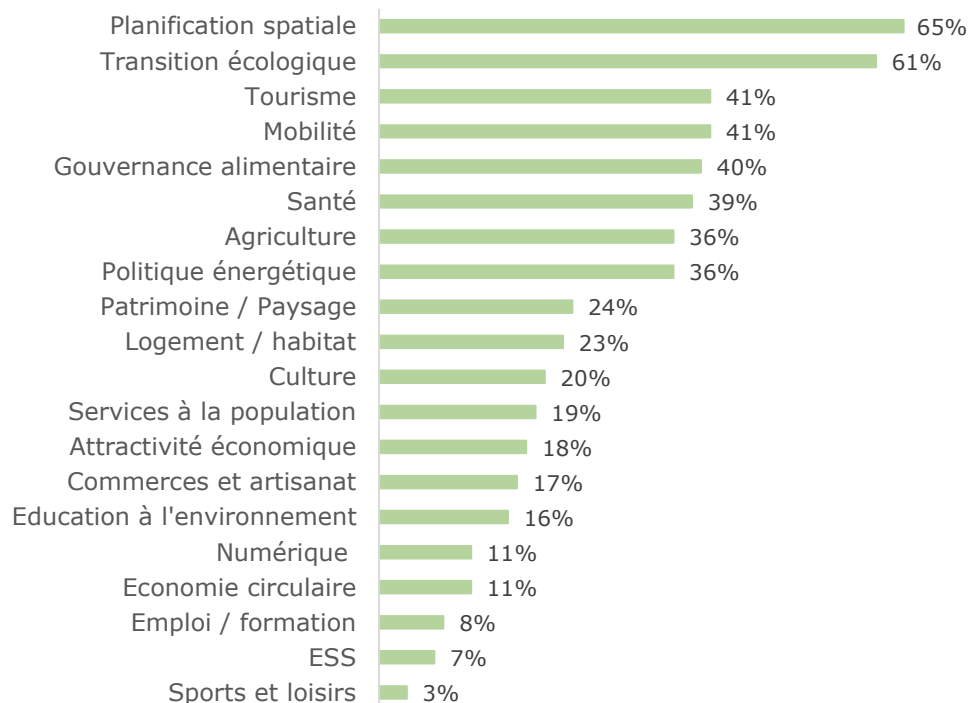
Des Territoires en action

Les thématiques investies par les Territoires

Les Territoires de projet sont fortement engagés dans **les transitions écologique, économique, agricole, numérique et sociale**. Ils témoignent d'une volonté de mettre ces préoccupations au cœur du projet de territoire, de manière transversale et concertée.

Les actions qu'ils mènent se partagent entre **dispositifs techniques**, comme la rénovation de l'habitat ou l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, **actions de sensibilisation des acteurs du territoire, élaboration, animation et mise en œuvre de programmes à l'échelle du bassin de vie**. Les Territoires de projet agissent ainsi à toutes les échelles pour mener à bien les transitions de façon adaptée aux spécificités de leur territoire, en lien étroit avec leurs EPCI.

Thématiques des actions portées par les Territoires de projet au 1^{er} janvier 2026

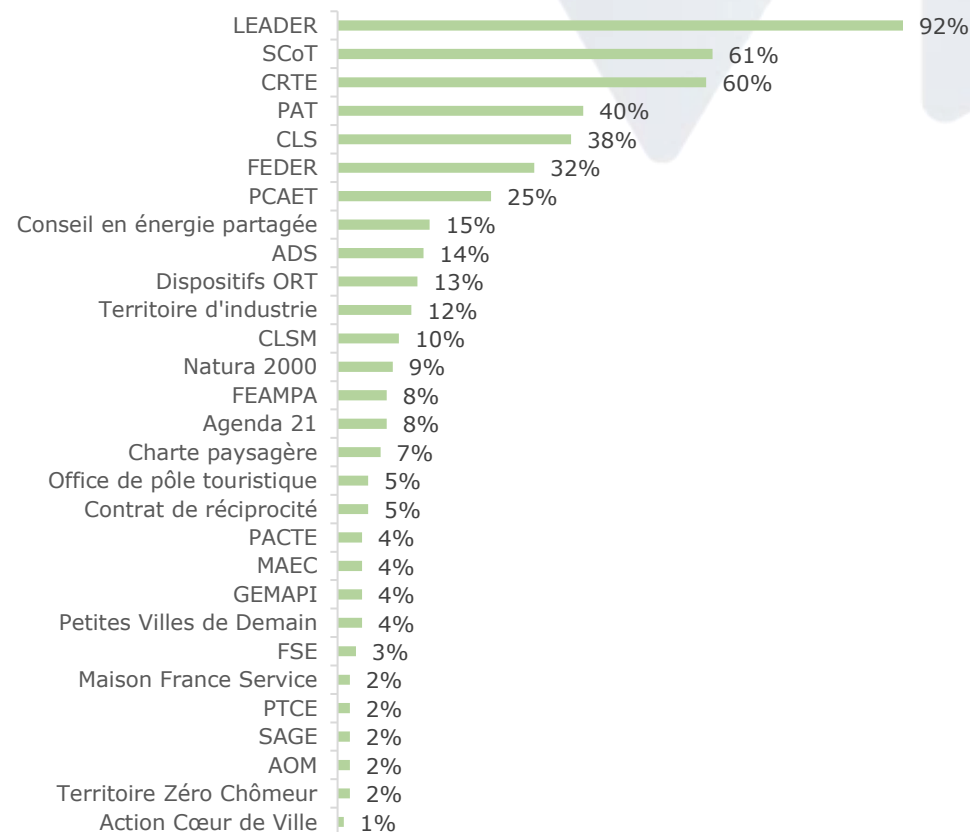


Expertise, polyvalence et mutualisation

Au gré des missions confiées par leurs membres, **les Territoires de projet interviennent comme porteurs, animateurs et partie prenante sur une large gamme thématique et d'outils**. Tandis que certains dispositifs (LEADER, SCoT par exemple) sont largement portés par les Territoires de projet, de la diversité des dynamiques locales et des projets de territoire naît une grande variété de situations.

Ces missions s'inscrivent dans cinq grandes catégories : **l'animation et l'attractivité économique, la transition écologique, les services à la population, le cadre de vie et le pilotage des contractualisations**.

Dispositifs portés et pilotés par les Territoires de projet au 1^{er} janvier 2026



Le budget des Territoires de projet

Le budget d'un territoire ou d'une collectivité est éminemment politique, dans la mesure où **il traduit l'ambition des élus du territoire et des moyens humains et techniques mobilisés pour l'atteindre.**

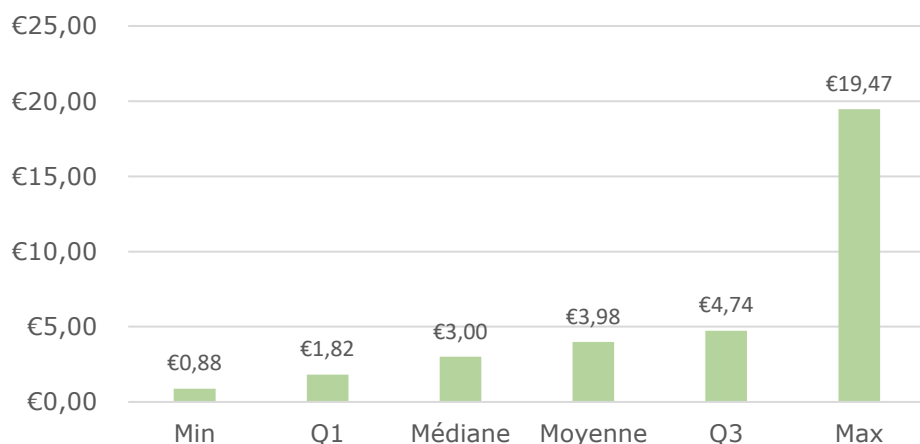
Celui-ci **reflète avant tout les missions portées, les dispositifs pilotés et le nombre d'agents mobilisés pour la mise en œuvre de ces actions.** Ceci est d'autant plus flagrant pour les Territoires AOM ou ceux mutualisant la mission ADS, qui mobilisent un nombre d'agents plus important.

En moyenne, **33%** du budget est couvert par les cotisations des membres. À travers leur ingénierie, 67% proviennent d'autres sources financières : 17% de fonds européens, 12% de fonds nationaux, 14% de fonds régionaux, 6% des conseils départementaux. Les 18% restants correspondent à des financements CAF, ADEME, ARS, Agence de l'eau, etc., ce qui démontre la **capacité à diversifier les sources de financement, à s'adapter aux besoins locaux et à interagir avec de multiples acteurs institutionnels.**

L'effet levier est de 4, soit pour 1 € cotisé c'est 3 € en retour par contractualisation, et 1 € estimé par les économies réalisées via les mutualisations de compétences.

Le montant de la **cotisation** des membres est un révélateur certes incomplet car pondéré par le nombre d'habitants, mais donne une lecture du degré d'intégration et de mutualisation souhaitée au niveau local.

ZOOM - Cotisation des membres en 2025

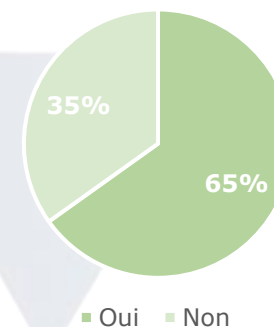


Des Territoires de coopérations

La coopération interterritoriale

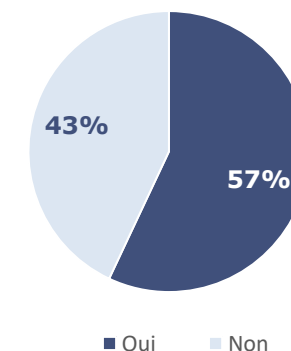
D'après l'étude menée au printemps par l'ANPP, les communes identifient bien la notion de Territoire de projet. **En revanche, leur connaissance des projets effectivement portés par ces structures apparaît plus approximative.** Ce décalage entre compréhension théorique et connaissance pratique suggère que le Territoire de projet est une instance institutionnelle reconnue, mais que les actions qu'il met en œuvre ne lui sont pas systématiquement attribuées.

Connaissez vous les missions portées par votre Territoire de projet ?



L'implication des communes dans les différents niveaux d'action territoriale se mesure entre autres par la fréquentation par les élus communaux des instances de gouvernance des Territoires de projet. Sur ce point, il apparaît que la participation aux instances de gouvernance (consultatives comme délibératives) garantit une meilleure information concernant les dispositifs existants, et donc une meilleure appropriation de ces derniers.

Accès à l'ingénierie parmi les communes siégeant aux instances de gouvernance du Territoire



Autre observation, **le lien croissant des échanges Territoires / communes.** En effet, l'ingénierie des territoires, au service des intercommunalités, est également mobilisée pour le compte des communes du territoire qui ont identifié un accompagnement fin et souple de leurs propres actions.

Des territoires incarnés

La direction des Territoires de projet

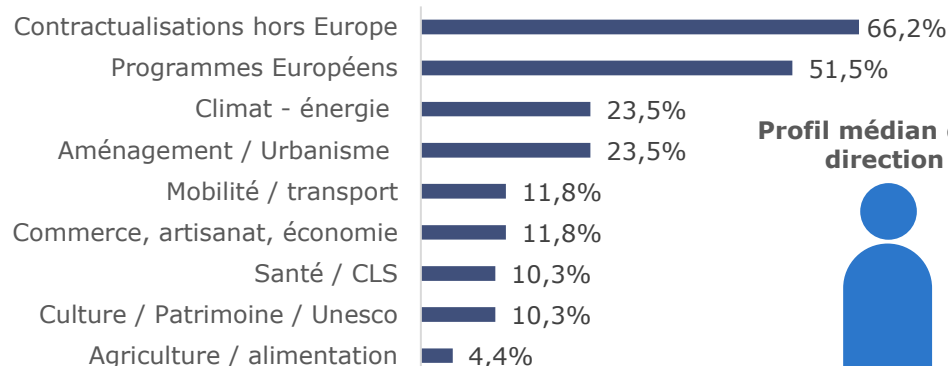
La quasi-totalité des directions (93%) exerce, **en plus de leurs fonctions de direction, des missions thématiques et techniques**. Les contractualisations (CRTE, contrats régionaux), ainsi que la gestion du SCot ou du PCAET figurent parmi leurs principaux champs d'intervention.

Un peu plus de la moitié des directeurs (52%) sont **titulaires de la fonction publique**, tandis que moins de 5% viennent du secteur privé. Avant leur prise de poste, ils occupaient principalement **des fonctions de direction et d'encadrement** (32%) ou des postes techniques et d'animation (dont 19% sur LEADER). L'exercice de la fonction de direction nécessite la maîtrise de compétences spécifiques (management, gestion financière et budgétaire). Cet apprentissage se fait par la pratique, par des échanges entres pairs ou par des formations du CNFPT.

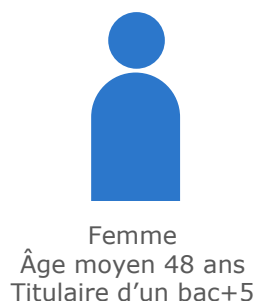
Les femmes occupent 55% des directions de Territoires de projet, une proportion qui suit la tendance nationale de féminisation des postes de cadre supérieur dans la fonction publique territoire (54% des catégories A+ en 2025, selon la DGAFP).

L'âge moyen à cette fonction est de 48 ans. **Le niveau de diplôme est élevé** : 87% sont titulaires d'un master ou d'un diplôme équivalent, et la majorité (53%) est issue d'une formation en aménagement du territoire.

Attribution des directions



Profil médian de la direction

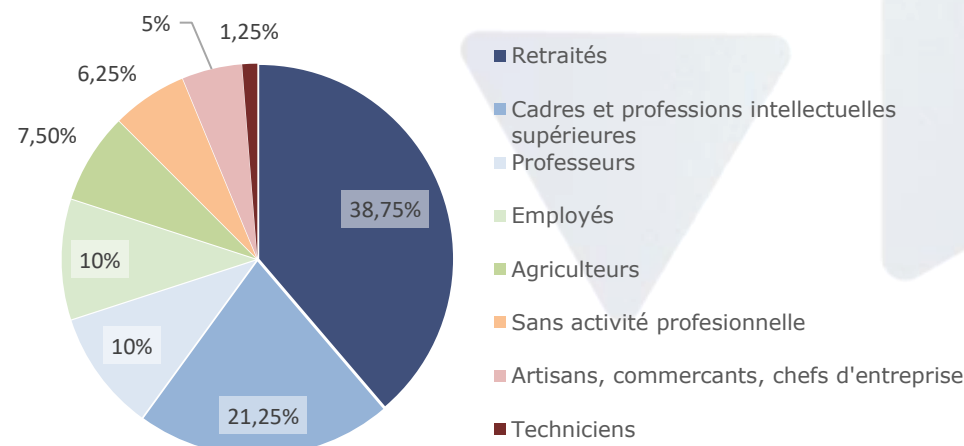


Le profil des nouveaux exécutifs

L'installation des nouvelles présidences des Territoires de projet en mai 2026 permet d'établir un portrait des nouveaux exécutifs locaux.

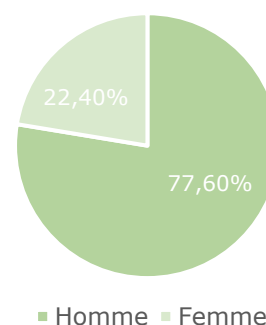
Avec 55% des présidents sortants réélus, **les Territoires de projet affichent une forte stabilité et une certaine satisfaction des sortants à vouloir prolonger leur engagement à cette échelle**. Cette dynamique épouse celle des intercommunalités où plus de la moitié (53,8%) des présidents sortants ont été réélus.

Pourcentage de présidents par CSP



La part des femmes progresse : 22,4% des Territoires sont désormais présidés par une femme, contre 19% sous le précédent mandat. Ce niveau est proche de celui des communes (23,5%) et supérieur à celui des EPCI (14,6%).

Qui est à la tête de l'exécutif ?



Profil médian de la présidence

